



Règlement du concours 3D Cup 2023

Art.1 Objet

Le concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 a pour objectif de récompenser les candidats visés à l'article 2 qui y participent.

Art.2 Candidats

Le concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 est réservé aux professionnels de la salle de bains exerçant en France métropolitaine : plombiers, installateurs, vendeurs en salle d'expo des distributeurs de produits de salles de bains, bainistes, architectes d'intérieur...

Art.3 Modalités de participation

Le concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 est ouvert du 20 septembre 2023 à 8 heures au 30 novembre 2023 à 24 heures.

La participation est gratuite.

Un même candidat peut proposer jusqu'à deux projets répondant au cahier des charges.

Le cahier des charges comprend un plan des toilettes que le candidat doit aménager et décorer à l'aide d'un logiciel de conception 3D. L'agencement et la décoration doivent correspondre à ce cahier des charges, qui est mis à la disposition des candidats (surface, souhaits en termes d'équipements et de style...).

Art.4 Dossier de candidature

Les candidats doivent adresser leur dossier par mail à 3dcup@sdbpro.fr au plus tard le 30 novembre 2023 à minuit, sous format numérique, accompagné du formulaire d'inscription. Ces éléments peuvent être téléchargés sur le site Sdbpro.fr et Cyncly.com (CompuSoft Innobain).

Le dossier doit comprendre : le plan d'implantation des toilettes (vue du dessus), ainsi qu'au moins deux vues de celle(s)-ci (en haute définition), et le formulaire d'inscription rempli, y compris un argumentaire et descriptif du projet proposé (nom et marque des produits sélectionnés).

Les frais afférents à la participation au «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 (connexion à Internet, temps de réalisation...) sont à la charge des candidats. Dès réception de l'ensemble des pièces constituant le dossier de candidature, un accusé de réception est envoyé par mail. Il rendra compte de la

recevabilité formelle du dossier et attestera de la participation au concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023.

Art. 5 Droits d'auteur

Tout dépôt de dossier de candidature implique un accord du candidat quant à la libre utilisation, reproduction et représentation des images 3D (plans, perspectives...) et documents remis aux organisateurs.

Cette autorisation non exclusive est accordée aux organisateurs du concours, sans frais, sur tout le territoire national et pour une durée de 20 ans.

Tous les documents déposés sont et demeurent la propriété des organisateurs du concours, et aucun de ces documents ne sera retourné au candidat.

Les organisateurs pourront publier, représenter, reproduire ou diffuser, quel que soit le support utilisé, les documents contenus dans le dossier de candidature, dans le cadre défini à l'article 10. Les candidats acceptent toutes les publicités autour du concours «3D Cup Agenceur du Bain» sans aucune autre contrepartie que celle prévue à celui-ci.

Art. 6 Composition du jury

Le jury est composé d'experts et de spécialistes de la salle de bains. Il examinera le dossier complet des candidats lors d'une réunion, prévue entre le 1^{er} décembre et le 15 décembre 2023. La décision du jury est sans appel.

Art. 8 Résultats du concours

Le jury retiendra un, deux, trois dossiers «3D Cup Agenceur du Bain» 2023, voire plus, selon le nombre et la qualité de ceux reçus. Il se réserve le droit de décerner également une Mention spéciale.

Les lauréats seront informés par e-mail des résultats du jury au plus tard le 15 décembre 2023.

Les prix seront envoyés ou remis en main propre selon les possibilités au plus tard le 20 décembre 2023. Il s'agit d'un iPhone 15 Pro (128 Go) d'une valeur de 1 229 euros (à ce jour) pour le premier prix, d'une montre connectée Apple Watch Ultra 2 d'une valeur de 899 euros (à ce jour) pour le deuxième prix et d'une paire d'écouteurs Devialet Gemini II d'une valeur de 399 euros (à ce jour) pour le troisième.

Chaque lauréat se verra par ailleurs remettre un diplôme «3D Cup Agenceur du Bain» 2023. De plus, la société dans laquelle il intervient (magasin d'une enseigne spécialisée, bainiste, installateur, architecte d'intérieur...) sera inscrite gratuitement dans le carnet d'adresses des professionnels de la salle de bains du site grand public Stylesdebain.fr, avec un lien renvoyant vers son propre site Internet (valeur 200 euros HT par an).

Art. 9 Communication et valorisation du concours

Les résultats du concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 seront annoncés sur les sites Sdbpro.fr et Compusoftgroup.com/fr/ et les images 3D primées publiées sur les sites Sdbpro.fr et Stylesdebain.fr, et sur le site Compusoftgroup.com, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les lauréats pourront mentionner sur tous leurs supports de communication les termes «3D Cup Agenceur du Bain» 2023. Ils devront respecter la charte graphique associée qui sera remise à chaque lauréat.

Art. 10 Respect du règlement

La participation au concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 implique l'adhésion pleine et entière des candidats au présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours.

Art. 11 Informations nominatives

Conformément à l'article 34 de la loi française «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Toute demande d'accès ou de rectification doit être effectuée par e-mail : 3dcup@sdbpro.fr ou par courrier postale à l'adresse suivante : Sdbpro.fr, 13 rue Saint-Nicolas, 75012 Paris.

Art. 12 Responsabilité de l'organisateur et consultation du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours «3D Cup Agenceur du Bain» 2023 sans avoir à en justifier et sans que leur responsabilité puisse être engagée. De même, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée au cas où l'accès à la page de téléchargement du dossier de candidature ou la consultation s'avérait difficile voire impossible pour les participants.

Il est expressément précisé que les dates sont fournies à titre indicatif. Les organisateurs se réservent le droit de les modifier à tout moment, pour quelque cause que ce soit, sous réserve d'en informer préalablement les candidats dans les meilleurs délais.